

Conseil municipal du 4 Juillet 2017

Convocation le 29 juin 2017

Présents : MM Claude BOURNE, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Corinne LAGUT, Bernadette MONNET, Christine PAPON, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ.

Absents : M Thierry DUMOULIN, Nicolas LAMBERT, Christian LETOVANEC, Mmes Julie PEYRARD,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 6 Juin 2017

Nicolas LAMBERT a donné procuration à Jérôme LABRETTE

Bernadette MONNET est nommée secrétaire de séance.

Urbanisme:

DP accordées pour des piscines Chemin des Terrasses, Chemin des Pépinières

PC accordé pour surélévation d'un hangar pour maison individuelle Rue des Tilleuls

PC modificatif accordé pour maison individuelle Route le Haut des Fayolles

Demande de pièces complémentaires pour :

PC terrasse en étage Route de Desviages

PC maison individuelle lot La Noyeraie

PC déposé pour maison individuelle Route le Haut des Fayolles

PC déposé pour maison individuelle Chemin des Fossiles

PLU :

Les 4 candidats ont été auditionnés le 03 juillet.

La commission en charge de ce dossier fait part à l'ensemble du conseil municipal de ses remarques, des notations et explique que l'option assistance juridique sera prise.

Monsieur le Maire sera en charge d'envoyer aux candidats non retenus un courrier explicatif de ce choix.

Compte tenu du candidat choisi et du montant de sa prestation la décision modificative de budget suivante est nécessaire : délibération prise à 12 pour 0 contre 0 abstention

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : Frais documents d'urbanisme		10 000.00 €
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.	10 000.00 €	

Elle permettra à M. Le Maire de signer un acte d'engagement avec le bureau d'étude choisi après validation de la décision du Maire.

Statuts de l'agglomération

Monsieur le Maire expose que suite à la fusion de la Communauté de communes du Pays de la Raye et de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes, une nouvelle Communauté d'agglomération est née : Valence Romans Agglo, au 1^{er} janvier 2017.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide** 11 Pour, 1 Contre, 0 Abstention,

D'approuver les statuts de Valence Romans Agglo.

Avis sur PLH :

Au vu du projet de PLH 2018-2023 transmis et de l'exposé retranscrit, le Conseil municipal de la commune de GEYSSANS, après en avoir débattu, relève les éléments suivants :

- En terme de densité, le PLH ne prend pas en compte la topographie des lieux et notamment celle des zones rurales de la Drôme des Collines. Du fait des fortes pentes sur les terrains constructibles on ne peut se permettre en termes de sécurité, de vision paysagère de densifier ces terrains. La population en recherche de biens, terrains se tourne justement vers les communes rurales pour leur densité faible.

- Le taux de construction (5,6 logements/an/1000 habitants) n'est pas suffisant sur les communes rurales. Ce rythme de construction imposé :

- Ne permettra pas de couvrir la diminution du nombre d'habitants par logement,
- Favorisera la spéculation sur les terrains.

- Une politique de renforcement des centres urbains ne semble pas être le désir de la population, qui est prouvé dans le précédent PLH par la désaffectation, la non utilisation des droits, des deux villes centre.

- Les données de ce PLH ne sont pas compatibles avec les différents orientations en matière d'urbanisme que la Commune de Geysans souhaite donner lors de l'élaboration de son PLU.
- Ce projet de PLH ne préserve pas la qualité de vie, et tend à reproduire « l'erreur des villes » sur nos communes rurales.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de délibérer pour, contre ou de s'abstenir sur le projet de PLH 2018-2023 transmis. **Le Conseil Municipal de Geysans, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

Vote : 0 Pour, 10 Contre, 2 Abstentions,

- **ÉMET** donc un avis défavorable sur le projet de PLH arrêté par la Communauté d'agglomération compte tenu des éléments cités précédemment.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Loyers :

Le Maire expose au conseil municipal que chaque année il est nécessaire de réviser les tarifs des loyers communaux. Il donne la variation annuelle de l'indice de référence au 4ème trimestre 2016 qui est de + 0.18 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité: Vote : 12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention,

Décide d'une augmentation de 0.18 %

Compte de gestion :

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Suite à la délibération n°38.2016 du 4 Octobre 2016 de dissolution du CCAS au 31/12/2017 le trésorier municipal demande d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2017 vide de toute opération pour procéder à la dissolution de celui-ci. **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:** Par 12 pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve le compte de gestion du Budget du CCAS du trésorier municipal de l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Retraite :

Monique Blanchard qui a effectué un travail remarquable pendant de nombreuses années au sein de la commune fait falloir ces droits à la retraite. Nous la remercions pour le travail accompli.

Compte tenu de la situation et sur la demande du conseil municipal Mme Monique BLANCHARD ne pourra pas poser la totalité de ces congés payés avant le 31 Juillet 2017 pour le bon fonctionnement de la collectivité. Le décompte de ceux-ci fait apparaître un solde de 34 heures de congés non pris. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:** Vote : 12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention,

Dit que Mme BLANCHARD Monique pour solde de tous comptes percevra selon son traitement indiciaire 34 heures de congés payés.

Dit que ce traitement lui sera versé sur le mois de juillet 2017.

Divers :

- Ouverture du bar communal le 1^{er} septembre
- Le Conseil municipal émet un accord de principe sur une aide à hauteur de 4 000€ sur le projet « classe verte » mentionné par l'équipe éducative pour l'année 2017-2018.

Evénements du mois : (Juin)

- 07 Préparation vogue du 23 juillet avec comme programme : Randonnée pédestre (2 circuits), verre de l'amitié proposé par la commune, concours de pétanque : la mairie offrira des coupes, stand « Rénov'Habitat durable » de l'Agglo sera présent en matinée.
- 07 : mise en place d'un groupe de travail et d'un règlement suite à la dissolution du Syndicat Chalon-Savasse sur « les affluents de l'Isère »
- 08 : assemblée générale ADMR : 44 employés, continuation du portage repas : bilen, achat d'un véhicule frigorifique, mise en place de cafés-rencontres
- 09 : Inauguration de la cabine à livre
- 09 : Conseil d'école : bilan, projet 2017-2018, effectif, équipe éducative,
- 14 : bureau agglo : pacte financier ; FPIC
- 20 : réunion déchets : nouvelle demande de changement des bacs détériorés et affiches
- 21 : réunion instructeur urbanisme à la DDT
- 27 : assemblée général CAUE
- 1^{er} juillet : réunion G8 à Geysans : PLH, TAP,